



PEUGEOT

DEUR/DCPF/GDI  
CC/KP – 20.125

Poissy, le 2 juillet 2020

**Mesdames, Messieurs les Concessionnaires  
Mesdames, Messieurs les Agents**

Copie : Le COMEL  
Mme et MM. Les DR  
Mme et MM. Les ROCM  
Mme DINE

**Objet : Nouveau process de traitement des projets d'identification du Groupe PSA**

Mesdames, Messieurs, Chers Concessionnaires,  
Mesdames, Messieurs, Chers Agents,

La mise en place et le respect de l'Identité de Marque au sein du réseau PEUGEOT sont des éléments clés et indispensables pour la commercialisation de nos produits et services, et pour la mise en valeur de notre univers propre.

Afin de renforcer le processus de déploiement des différentes normes d'identification au sein des Marques, le Groupe PSA a conduit un appel d'offres international pour choisir un prestataire unique pour son Centre de Validation.

La société ARCADIS a remporté cet appel d'offres, et devient, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, le nouveau partenaire « monde » du Groupe PSA, gestionnaire des Centres de Validation Peugeot, Citroën, et Opel, en remplacement de la Société SIB (la Marque DS est traitée avec un processus spécifique).

**TRANSITION DE SIB VERS ARCADIS**

**1) Du Centre de Validation SIB au Centre de Validation Arcadis :**

- a. Nos relations avec SIB cessent au 30 juin 2020.
- b. Le basculement vers la nouvelle plateforme aura lieu la semaine du 6 juillet 2020.
- c. Il n'y a pas d'interruption de service pour les Concessionnaires et Agents.
- d. A partir du 30 juin, plus aucun dossier ne sera traité par SIB.

## 2) Que deviennent les dossiers déposés sur le Centre de Validation SIB ?

- a. Les dossiers déposés sur le Centre de Validation SIB sont repris par le nouveau Centre de Validation Arcadis.
  - i. Les dossiers ouverts mais non étudiés car incomplets, sont à déposer à nouveau sur le Centre de Validation Arcadis, par l'architecte du point de vente.
  - ii. Les dossiers complets en cours d'instruction et non validés par SIB à fin juin sont transférés sur la nouvelle plateforme pour validation finale par Arcadis
  - iii. Les dossiers complets et validés par SIB basculeront progressivement sur le nouveau Centre de Validation Arcadis en fonction de leur date de validation. Les dossiers postérieurs à décembre 2017 seront disponibles sur la nouvelle plateforme à partir de fin septembre.  
Attention : les dossiers antérieurs à décembre 2017 seront disponibles ultérieurement.
  
- b. Vous disposerez d'un nouveau numéro d'identification sur la nouvelle plateforme Arcadis.

## COMMENT ACCEDER AU NOUVEAU CENTRE DE VALIDATION ARCADIS ?

- Pour déposer votre dossier ou reprendre un dossier en cours :
  - o Sur <https://psa-retaildesignvalidationcenter.arcadis.com/login>
  - o Le « design » du site est en anglais jusqu'au 20 juillet puis en français après cette date.
  
- Pour poser des questions par mail, un correspondant de langue française est à votre disposition à partir du 15 juillet chez Arcadis :
  - o [ramy.soliman@arcadis.com](mailto:ramy.soliman@arcadis.com)

## QUEL EST LE ROLE DU NOUVEAU CENTRE DE VALIDATION PEUGEOT/CITROEN/OPEL ARCADIS ?

- 1) Son rôle reste inchangé.
  - a. Il étudie votre dossier une fois que tous les éléments du dossier sont déposés.
  - b. Il corrige les éventuels écarts avec les normes en vigueur.
  - c. Il valide votre dossier.
  - d. Il diffuse votre dossier aux différents fournisseurs : mobiliers, signalétique extérieure afin que l'investisseur reçoive directement les devis correspondants.
  - e. Il concentre et archive toutes les pièces relatives à votre dossier.

- 2) Les dossiers incomplets et/ou refusés feront l'objet de relances par Arcadis pour vous aider à valider votre dossier.
- 3) Puis vous pourrez débiter les travaux sur la base du dossier validé par le Centre de Validation Arcadis.

## **VALIDATION DES TRAVAUX REALISES SUR LES SITES**

### **LE RESEAU CONCESSIONNAIRES Y COMPRIS LES SITES SECONDAIRES :**

Le cout de la gestion de votre dossier et de sa validation par le Centre de Validation est à la charge du Constructeur.

- 1) Afin de valider la conformité des travaux effectués dans le **réseau des Concessionnaires** par rapport au dossier validé par le Centre de Validation, un contrôle du respect des identités des Marques et des plans validés, est mis en place pour tous les nouveaux chantiers terminés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.
- 2) Il est réalisé par la société KPMG qui se rendra sur chaque site.
- 3) Le site sera contacté directement par KPMG pour la prise de rendez-vous, dès l'achèvement du chantier.
- 4) Les écarts éventuels seront corrigés par le point de vente et feront l'objet d'une seconde visite de conformité avant validation définitive.
- 5) Le cout de la visite de contrôle est de 1200€ à la charge du point de vente. Seuls les écarts critiques feront l'objet d'une contre visite également payante. La correction des écarts mineurs pourra être validée par les Zone Managers.

### **LE RESEAU AGENTS :**

Le cout de la gestion de votre dossier et de sa validation par le Centre de Validation est à la charge du Constructeur.

Le processus de contrôle du respect des standards reste à préciser et vous sera communiqué dès que possible.

Les architectes feront l'objet d'une information séparée sur le nouveau processus mis en place et la migration des dossiers entre les deux fournisseurs.



**Christophe CIVEL**  
Gestion-Développement-Investissements Réseaux